

# 2022-2023

**Centre  
de services scolaire  
des Affluents**

**Québec**



# RAPPORT ANNUEL



# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom de toutes les personnes qui siègent au conseil d'administration (CA), il me fait plaisir de présenter ce rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Affluents.

Je salue le travail accompli par la direction générale et l'ensemble du personnel, de même que l'engagement de mes collègues administrateurs et administratrices, qui ont assumé leur mandat avec rigueur et intégrité. Des échanges constructifs et une communication efficace nous ont permis de prendre plusieurs décisions éclairées dans le meilleur intérêt de l'élève.

Au cours de cette troisième année de nouvelle gouvernance, les 15 membres du CA ont été appelés à agir ensemble dans de nombreux dossiers. Nous avons notamment participé aux différents comités qui ont été constitués au sujet de la gouvernance et de l'éthique, des ressources humaines, de la vérification, de la répartition des élèves, du transport et des mesures d'appel.

De nouveaux membres ont été intégrés au CA, ajoutant leur expérience et leurs compétences à celles des autres administrateurs, afin que les mandats qui nous ont été confiés puissent être réalisés avec succès. C'est dans un esprit de collaboration que nous cherchons à jouer notre rôle de manière optimale pour chacun des dossiers auxquels nous travaillons.

L'adoption du nouveau plan d'engagement vers la réussite à la fin de l'année scolaire est le sujet qui s'est révélé le plus porteur pour l'ensemble de l'organisation. La réussite de l'ensemble des élèves demeure notre priorité et je crois que tous les acteurs de la société devraient agir ensemble pour la favoriser.



**Benoit Lussier**

Président du conseil d'administration



# MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

C'est avec fierté que nous vous présentons notre rapport annuel 2022-2023. Ce document brosse un portrait global de notre organisation et met en lumière des décisions que nous avons prises ainsi que les activités que nous avons réalisées pour favoriser la réussite de nos élèves.

Nous tenons à souligner d'emblée l'engagement des membres du personnel à agir ensemble pour offrir des services de qualité et relever les défis auxquels nous faisons face.

L'année scolaire 2022-2023 aura été marquée par la finalisation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) qui nous guidera pour les cinq années à venir. À la suite de vastes consultations et d'une mobilisation sans précédent, nous avons adopté cet outil essentiel, qui s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons développé lors de sa première mouture.

Notre organisation poursuit sa croissance démographique, avec l'arrivée d'un millier d'élèves supplémentaires au cours de la dernière année seulement. Pour composer avec cet afflux continu de nouvelle clientèle, nous avons notamment inauguré une école primaire et poursuivi les travaux de construction et d'agrandissement d'autres établissements scolaires.

En plus de ces investissements substantiels, nous avons optimisé nos ressources et déployé nos efforts en vue de la réalisation des objectifs de notre PEVR. Nous saluons la persévérance de nos élèves, qui nous permettent d'afficher un taux de réussite parmi les plus élevés du réseau des écoles publiques du Québec.

Forts de nos succès et déterminés à relever les défis qui se posent, nous continuerons à agir ensemble en vue de la réussite de l'ensemble de nos élèves.



**Jean-François Collard**

Directeur général



# TABLER DES MATIÈRES

## 01

### Présentation du centre de services scolaire

---

- 1.1 Centre de services scolaire en bref..... 5
- 1.2 Faits saillants..... 9
- 1.3 Services éducatifs et autres services..... 10

## 03

### Résultats

---

- 3.1 Plan d'engagement vers la réussite..... 18
- 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence..... 31
- 3.3 Procédure d'examen des plaintes..... 35

## 05

### Annexes du rapport annuel

---

Annexe 1 : Rapport de la protectrice de l'élève..... 41

Annexe 2 : Code d'éthique des membres du conseil des commissaires ..... 43

Annexe 3 : Critères de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le Centre de services scolaire 2022-2023 ..... 43

## 02

### Gouvernance du centre de services scolaires

---

- 2.1 Conseil d'administration (CA)..... 12
- 2.2 Autres comités de gouvernance..... 14
- 2.3 Code d'éthique et de déontologie..... 16
- 2.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics ..... 16

## 04

### Utilisation des ressources

---

- 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire..... 36
- 4.2 Ressources financières..... 36
- 4.3 Gestion et contrôle des effectifs..... 38
- 4.4 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus..... 40
- 4.5 Ressources matérielles et informationnelles... 40



# 01 PRÉSENTATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

## 1.1 Centre de services scolaire en bref

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA) a desservi une clientèle regroupant plus de 40 000 élèves à la formation générale des jeunes (FGJ) et plus de 6 000 élèves à la formation professionnelle (FP) et à la formation générale des adultes (FGA), et ce, au sein de **72 établissements scolaires**, soit :



**54**  
ÉCOLES  
PRIMAIRES



**14**  
ÉCOLES  
SECONDAIRES



**2**  
CENTRES DE  
FORMATION  
PROFESSIONNELLE



**2**  
CENTRES DE  
FORMATION  
GÉNÉRALE DES  
ADULTES



# ÉCOLES PRIMAIRES



Noms des écoles	Clientèle
Alphonse-Desjardins	87
au Point-du-Jour	289
Aux 4 Vents	797
aux-Quatre-Vents	210
Bernard-Corbin	652
de la Paix	612
de la Sablière	431
de la Seigneurie	764
de la Source	689
de l'Aubier	598
de l'Étincelle	605
de l'Orée-des-Bois	550
des Explorateurs	394
des Hauts-Bois	550
des Moissons	490
des Pionniers	526
des Sommets	567
du Boisé	534
du Geai-Bleu	604
du Moulin	355
du Soleil-Levant	361
du Vieux-Chêne	473
Émile-Nelligan	302
Entramis	292
Esther-Blondin	563
Gareau	650
Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube	175
de Charlemagne (institutionnelle)	311

Noms des écoles	Clientèle
du Méandre (institutionnelle)	282
Jean-De La Fontaine (institutionnelle)	645
Louis-Joseph-Huot (institutionnelle)	396
Jean-Duceppe	423
Jean-XXIII	304
la Majuscule	312
La Mennais	577
la Passerelle	63
la Tourterelle	724
l'Arc-en-ciel	567
le Bourg-Neuf	462
Le Castelet	384
Le Rucher	506
Léopold-Gravel	414
Longpré	362
Louis-Fréchette	241
Louis-Laberge	741
Marie-Victorin	472
Mgr Mongeau	396
Pie-XII	250
St-Guillaume	420
Saint-Joachim	231
Saint-Louis (L'Assomption)	201
Saint-Louis (Terrebonne)	514
Tournesol	307
Valmont-sur-Parc	744

# ÉCOLES SECONDAIRES



Nom des écoles	Clientèle
Armand-Corbeil	2284
de l'Amitié	474
de l'Odyssée	1291
Des Rives	1388
des Trois-Saisons	1156
du Coteau	1156
Félix-Leclerc	2082

Nom des écoles	Clientèle
Jean-Baptiste-Meilleur	1914
Jean-Claude-Crevier	59
Le Prélude	1117
l'Envolée	54
l'Horizon	1156
l'Impact	218
Paul-Arseneau	1398

# CENTRES DE FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES



Noms des centres	Clientèle
la Croisée	1818
l'Avenir	1977

# CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE



Noms des centres	Clientèle
des Moulins	620
des Riverains	1622



## 1.2 Faits saillants

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, le CSSDA a poursuivi sa croissance avec l'arrivée de plus de 1 000 nouveaux et nouvelles élèves. Pour une deuxième année consécutive, cette croissance a été particulièrement marquée au secondaire, avec l'ajout de 784 élèves, et à la maternelle 4 ans, dont le nombre d'élèves est passé de 391 en 2021-2022 à 514 en 2022-2023.

### Travaux pour faire face à la croissance

Afin de faire face à la croissance démographique qui se poursuit toujours dans l'ensemble des municipalités sur le territoire du CSSDA, plusieurs projets ont débuté ou se sont poursuivis au cours de l'année scolaire 2022-2023. Parmi les plus importants, notons :

- ▶ l'inauguration de la nouvelle école primaire à Mascouche, l'école des Sommets;
- ▶ l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle école secondaire à Terrebonne, l'école du Havre;
- ▶ l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'école secondaire Armand-Corbeil à Terrebonne;
- ▶ l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'école primaire Gareau à L'Assomption;
- ▶ l'achèvement des travaux de construction du nouveau pavillon du centre de formation professionnelle des Moulins, l'édifice des Industries, à Mascouche;
- ▶ l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'école secondaire du Coteau à Mascouche;
- ▶ l'achèvement des travaux de construction du nouveau gymnase de l'école Félix-Leclerc à Repentigny;
- ▶ l'installation de modulaires à l'école primaire Longpré à Repentigny;
- ▶ l'installation de modulaires à l'école primaire Louis-Fréchette à Repentigny;
- ▶ l'installation de modulaires à l'école secondaire Paul-Arseneau à L'Assomption;
- ▶ l'installation de modulaires à l'école secondaire l'Horizon à Repentigny;
- ▶ l'installation de modulaires à l'école secondaire Des Rives à Terrebonne.



## Prix et distinctions



École secondaire du Coteau	<b>Prix de reconnaissance Essor 2022-2023</b>	Pour le projet « Citoyens invisibles »
École secondaire l'Impact	<b>Prix de reconnaissance Essor 2022-2023</b>	Pour le projet « Les vagues des âmes »
Josée Therrien, psychologue	<b>Prix Richard Gagné</b> de l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS)	
Martin Lessard, enseignant	<b>Prix d'excellence en accompagnement des stagiaires en enseignement</b> de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal	

## 1.3 Services éducatifs et autres services

L'ensemble des services éducatifs et des autres services offerts aux élèves du CSSDA sont énumérés dans le tableau ci-dessous.

En ce qui concerne la qualité de ces services, nous vous invitons à consulter la section 3.1 du présent rapport annuel, qui présente les objectifs de notre premier plan d'engagement vers la réussite (PEVR) ainsi que les constats qui ont été faits pour chacun d'eux quant à la qualité des services éducatifs et aux résultats obtenus.

### Liste des services éducatifs

- Services d'éducation préscolaire, incluant les services aux élèves handicapés et handicapées et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)
- Services d'enseignement secondaire, incluant les services aux élèves HDAA et le programme de formation axée sur l'emploi (PFAE)
- Services d'enseignement aux adultes
- Services d'enseignement à domicile
- Formation à distance
- Intégration socioprofessionnelle (ISP)
- Formation à l'intégration externe (FISEX)
- Service d'accueil en formation (SAF)
- Services d'enseignement primaire, incluant les services aux élèves HDAA
- Services d'enseignement en formation professionnelle

- Services de concomitance entre la formation générale des jeunes et la formation professionnelle
- Formation générale
- Francisation en entreprise (FEE)
- Formation à l'intégration sociale (FIS)
- Métiers semi-spécialisés (MSS)
- Services particuliers et complémentaires :
  - Développement de compétences axées sur la participation sociale (CAPS)
  - Promotion et prévention pour le développement, chez l'élève, de saines habitudes de vie et de compétences en matière de santé et de bien-être
  - Animation sur les plans sportif, culturel et social
  - Information et orientation d'ordre scolaire et professionnel
  - Psychoéducation
  - Orthopédagogie
  - Ergothérapie
  - Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative
  - Éducation aux droits et aux responsabilités
  - Soutien à l'utilisation des ressources documentaires
  - Psychologie
  - Éducation spécialisée
  - Orthophonie
  - Accueil et francisation



# 02 GOUVERNANCE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

## 2.1 Conseil d'administration (CA)

### Liste des membres du CA

- **Benoit Lussier**, président, membre parent représentant du district 3
- **Jonathan Gauthier**, vice-président, membre parent représentant du district 1
- **Laura Chabot**, membre parent représentante du district 2
- **Chantal Denis**, membre de la communauté issue du milieu communautaire sportif ou culturel
- **Patrick Fortin**, membre représentant du personnel d'encadrement
- **Amélie Fournier**, membre de la communauté issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- **Geneviève Gagnon**, membre parent représentante du district 4
- **Rachel Gaudet**, membre représentante du personnel enseignant
- **Isabelle Gauthier**, membre représentante des directions d'établissement
- **Sophie Gélinas**, membre représentante du personnel de soutien
- **Félix Henri**, membre de la communauté représentant des personnes de 18 à 35 ans
- **Alain Raïche**, membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- **Alain Rivet**, membre représentant du personnel professionnel
- **Chantal Rousseau**, membre de la communauté ayant une expertise en matière financière ou comptable, ou en gestion des ressources financières ou matérielles
- **(Diana Serret) Xavier Sabourin**, membre parent représentant du district 5



## CALENDRIER DES SÉANCES TENUES

### 2022

30 août 2022, séance ordinaire

27 septembre 2022, séance d'ajournement

11 octobre 2022, séance extraordinaire

11 octobre 2022, séance ordinaire

22 novembre 2022, séance ordinaire

13 décembre 2022, séance ordinaire

### 2023

7 février 2023, séance ordinaire

21 mars 2023, séance ordinaire

8 mai 2023, séance extraordinaire

30 mai 2023, séance ordinaire

9 juin 2023, séance extraordinaire

20 juin 2023, séance ordinaire

### Principales décisions du CA

- Nomination du vice-président du conseil d'administration, Jonathan Gauthier
- Nomination des membres des comités suivants :
  - Comité de vérification
  - Comité de gouvernance et d'éthique
  - Comité des ressources humaines
  - Comité d'appel
  - Comité consultatif de transport
  - Comité de travail sur la répartition des élèves
  - Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- Adoption du Plan québécois des infrastructures 2023-2033
- Nomination et assermentation d'Amélie Fournier à titre de membre du conseil d'administration représentant la communauté issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Nomination et assermentation de Xavier Sabourin à titre de membre parent représentant le district 5
- Adoption des critères de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le centre de services scolaire 2023-2024
- Adjudication de contrats pour la construction d'une nouvelle école primaire à L'Assomption
- Adjudication de contrats pour l'achat et l'installation de modulaires-classes
- Élaboration du Plan d'action concernant les recommandations de l'Autorité des marchés publics (décision 2023-2024)
- Adoption du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
- Demande de révision de décision
- Adoption du calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année 2023-2024
- Adoption du budget 2023-2024
- Nomination du responsable du traitement des plaintes, Éric Ladouceur

## 2.2 Autres comités de gouvernance

### Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

- **Comité de gouvernance et d'éthique**
  - Rachel Gaudet
  - Sophie Gélinas
  - Marie-Josée Lorion et Laurence Gascon
  - Johanne Prud'homme
  - Alain Raîche
- **Comité de vérification**
  - Jean-François Collard
  - Patrick Fortin
  - Isabelle Gauthier
  - Félix Henri
  - Chantal Marcotte
- **Comité des ressources humaines**
  - Nadia Grondin
  - Benoit Lussier
  - Johanne Prud'homme
  - Alain Raîche
  - Chantal Rousseau
- **Comité d'appel**
  - Laura Chabot
  - Chantal Denis
  - Jonathan Gauthier
  - Éric Ladouceur
  - Benoit Lussier
  - Chantal Rousseau
  - Diana Serret
  - Émilie Thériault
- **Comité de travail sur la répartition de la clientèle**
  - Laura Chabot
  - Chantal Denis
  - Patrick Fortin
  - Geneviève Gagnon
  - Jonathan Gaudet
  - Rachel Gaudet
  - Jonathan Gauthier
  - Jean-François Joly
  - Luc Lépine
  - Benoit Lussier
  - Xavier Sabourin

## Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

- **Comité consultatif de gestion**
  - La direction de toutes les écoles primaires
  - La direction de toutes les écoles secondaires
  - La direction de tous les centres de formation professionnelle
  - La direction de tous les centres de formation des adultes
  - La direction de tous les services administratifs
  - Tous les membres de la direction générale
- **Comité consultatif des services aux élèves handicapés et handicapées et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**
  - Sylvie Chicoine
  - Annik Duranleau
  - Véronique Gamache
  - Josée Huot
  - Audrey Jean
  - Monique Labossière
  - Alain Lacasse
  - Caroline Savoie
  - Marc-André Huot et Jean-François Trottier
  - Sylvie Bellemare
  - Marilyn Dubuc
  - Johannic Gosselin
  - Cassandra Guerrier
  - Patrice Laliberté
  - Emmanuel Lavigne
  - Sabrina Papillon
  - Brenda Potter
  - Lyne Ruel
  - Dorothée St-Louis
  - Marie-Ève Deneault
  - Marie-Ève Déry
  - Caroline Giroux
  - Sébastien Laroche
  - Annick Larouche
  - Geneviève Liette-Lafleur
  - Josée Ngankap
  - Céline Schmitt
- **Comité consultatif de transport**
  - Sophie Bragdon
  - Josée Dupuis
  - Jonathan Gaudet
  - Félix Henri
  - Jean-François Joly
  - Benoit Lussier
  - Stéphane Mayer
  - Emmanuel Fokoua Tene



- **Comité de parents**
  - Adam Leclerc
  - Adil Chouih
  - Annie Vaillancourt
  - Annie-Claude Labelle
  - Aurélie D'accord
  - Benoit Lussier
  - Catherine Beauregard
  - Catherine Vachon Michaud
  - Christina Lacopo
  - Cindy Lapointe
  - Diana Serret
  - Emmanuel Fokoua Tene
  - Fanny Parisé
  - Francis Dubuc
  - François Dubois
  - Frédéric Lemieux
  - Geneviève Liette-Lafleur
  - Guy Kalonji
  - Ikram Bouzidi
  - Isabelle Girard
  - Isabelle Théobald
  - Janie Larouche
  - Janik Juneau
  - Jasmin Soulières
  - Jessie Di Chiaro
  - Jonathan Gauthier
  - Josée Chaumont
  - Laetitia Meda
  - Laurence Langlois
  - Marc-André Cormier
  - Marie-Claude Berthiaume
  - Marie-Pierre Bédard
  - Marjolaine Vivier
  - Mathieu Turgeon
  - Mélanie Arbour
  - Nathalie Dufour
  - Nicolas Dziasko
  - Pascale Chapdelaine
  - Patricia Cloutier
  - Patrick Fournier
  - Pierre-Luc Avon
  - Réjean Cormier
  - Sandra Amyot
  - Sébastien Gagné
  - Simon Dansereau
  - Sonia Déry
  - Suzie Vachon
  - Sylla Ibrahima
  - Sylvain Belzile
  - Vanessa H. Dinelle
  - Vanessa Léveillé
  - Virginie Lauzon
  - Viviane Meunier
  - Xavier Sabourin
  - Yva Clersaint

---

## ■ 2.3 Code d'éthique et de déontologie

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été signalé. Le code d'éthique des membres du conseil des commissaires a été appliqué jusqu'à l'adoption de nouvelles normes par règlement du gouvernement.

Il est possible de consulter ce code au <https://cssda.gouv.qc.ca>, dans la section « **Centre de services scolaire** », sous « **Publications** ».

## ■ 2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La reddition de comptes en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* a eu lieu.



## REDDITION DE COMPTES 2022-2023

<b><i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i></b>		<b>Nombre de divulgations ou de communications de renseignements</b>
1	Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2	Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du troisième paragraphe 3° de l'article 22	0
3	Divulgations fondées	0
4	<p>Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi</li><li>2. Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie</li><li>3. Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui</li><li>4. Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité</li><li>5. Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement</li><li>6. Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°</li></ol>	0
5	Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

# 03 RÉSULTATS

## 3.1 Plan d'engagement vers la réussite

### Orientation 1

Réaffirmer que l'évaluation est au service de l'apprentissage des élèves

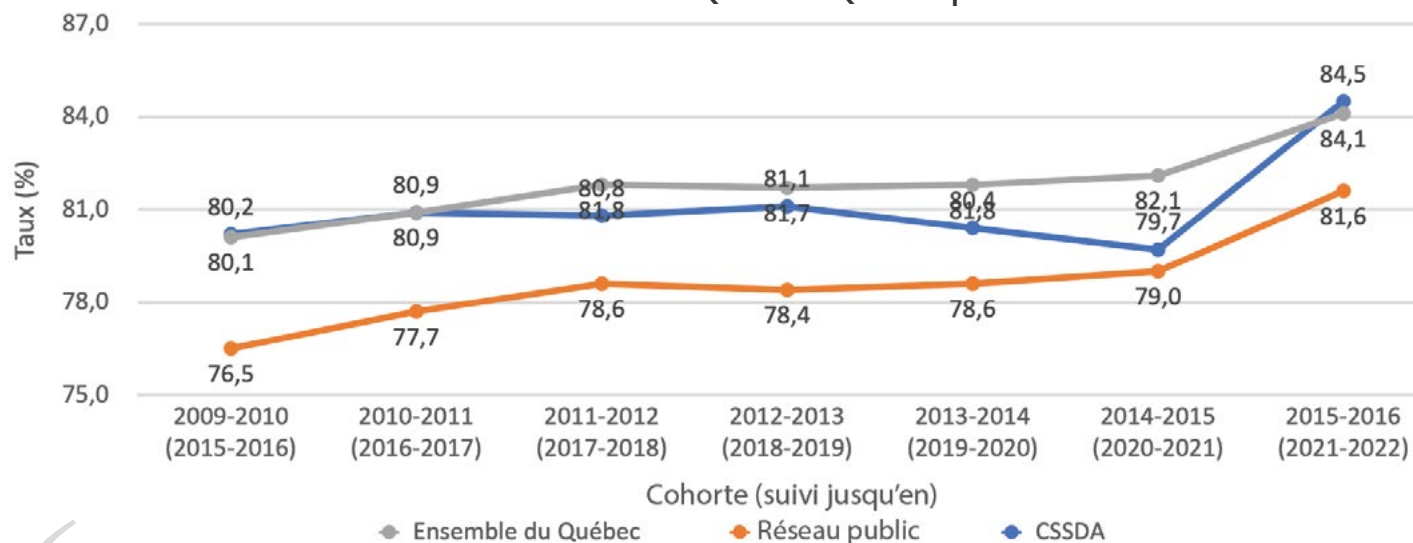
#### Objectif 1

Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits après 7 ans

Cohorte	Cohorte (suivi jusqu'en)	Fin de la période	Ensemble du Québec	Réseau public	CSSDA
2007-2008	2007-2008 (2013-2014)	Juin 2014	77,7	73,8	78,7
2008-2009	2008-2009 (2014-2015)	Juin 2015	78,8	74,9	77,4
2009-2010	2009-2010 (2015-2016)	Juin 2016	80,1	76,5	80,2
2010-2011	2010-2011 (2016-2017)	Juin 2017	80,9	77,7	80,9
2011-2012	2011-2012 (2017-2018)	Juin 2018	81,8	78,6	80,8
2012-2013	2012-2013 (2018-2019)	Juin 2019	81,7	78,4	81,1
2013-2014	2013-2014 (2019-2020)	Juin 2020	81,8	78,6	80,4
2014-2015	2014-2015 (2020-2021)	Juin 2021	82,1	79,0	79,7
2015-2016	2015-2016 (2021-2022)	Juin 2022	84,1	81,6	84,5
2016-2017	2016-2017 (2021-2022; 6 ans)	Juin 2023	82,0	79,1	82,6
2017-2018	2017-2018 (2021-2022; 5 ans)	Juin 2024	72,7	68,7	73,5

Source : Rapport - Diplomation et qualification par centre de services scolaire au secondaire - Éditions 2017 à 2022 MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015, mai 2023.

Taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans  
Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification  
CSSDA / Ensemble du Québec / Québec public



**Constats**

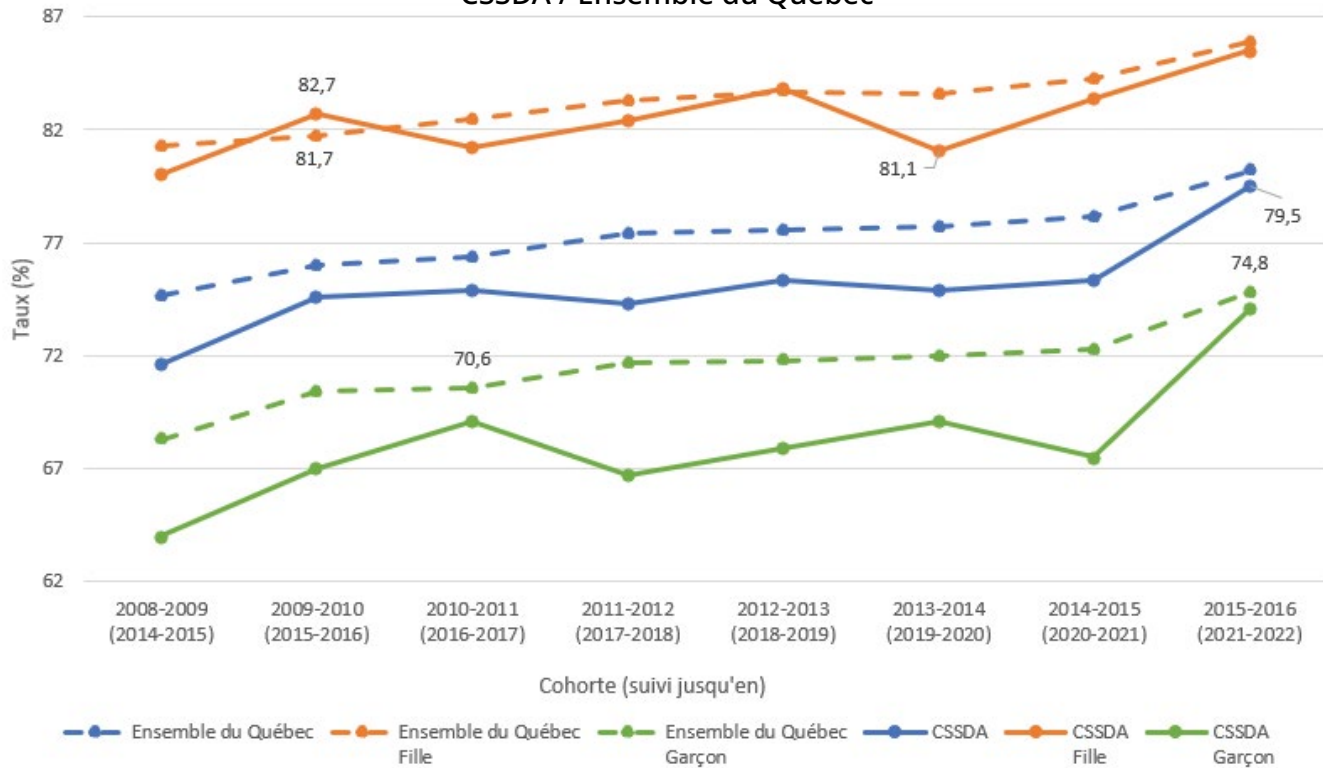
Malgré une baisse en 2013-2014 et 2014-2015, le taux de diplomation et de qualification du CSSDA suit une tendance à la hausse depuis la cohorte 2009-2010. Le taux obtenu par la cohorte 2015-2016 s'approche de la cible de 86 % fixée dans le PEVR. Par ailleurs, et toujours pour la cohorte 2015-2016, le taux du CSSDA est supérieur à celui pour l'ensemble du Québec (84,5 % contre 84,1 %), une première depuis la cohorte 2009-2010.

**Objectif 2**

Taux de diplomation au secondaire, avant l'âge de 20 ans  
Obtention d'un premier diplôme  
CSSDA / Ensemble du Québec

Cohorte	Cohorte (suivi jusqu'en)	Ensemble du Québec	Ensemble du Québec Fille	Ensemble du Québec Garçon	CSSDA	CSSDA Fille	CSSDA Garçon	
Données de départ	2007-2008	2013-2014	73,6	80,3	67,2	74,7	81,1	68,4
	2008-2009	2008-2009 (2014-2015)	74,7	81,3	68,3	71,6	80,0	64,0
		2009-2010 (2015-2016)	76,0	81,7	70,4	74,6	82,7	67,0
	2010-2011	2010-2011 (2016-2017)	76,4	82,5	70,6	74,9	81,2	69,1
	2011-2012	2011-2012 (2017-2018)	77,4	83,3	71,7	74,3	82,4	66,7
	2012-2013	2012-2013 (2018-2019)	77,6	83,7	71,8	75,3	83,8	67,9
	2013-2014	2013-2014 (2019-2020)	77,7	83,6	72,0	74,9	81,1	69,1
	2014-2015	2014-2015 (2020-2021)	78,2	84,3	72,3	75,3	83,4	67,5
	2015-2016	2015-2016 (2021-2022)	80,2	85,9	74,8	79,5	85,5	74,1

Taux de diplomation au secondaire, avant l'âge de 20 ans  
Obtention d'un premier diplôme  
CSSDA / Ensemble du Québec



**Constats :**

Depuis la cohorte 2008-2009, le taux de diplomation des garçons suit une tendance à la hausse, passant de 64,0 % à 74,1 % pour la cohorte 2015-2016. Cette dernière donnée est supérieure à la cible de 70 % du PEVR. De plus, l'écart avec l'ensemble des garçons du Québec n'est plus que de 0,7 point.

**Orientation 2**

**Accroître les compétences en littératie et en numératie de ses élèves**

**Objectif 3.1**

Taux de réussite à l'épreuve MEQ d'écriture de 4<sup>e</sup> année du primaire

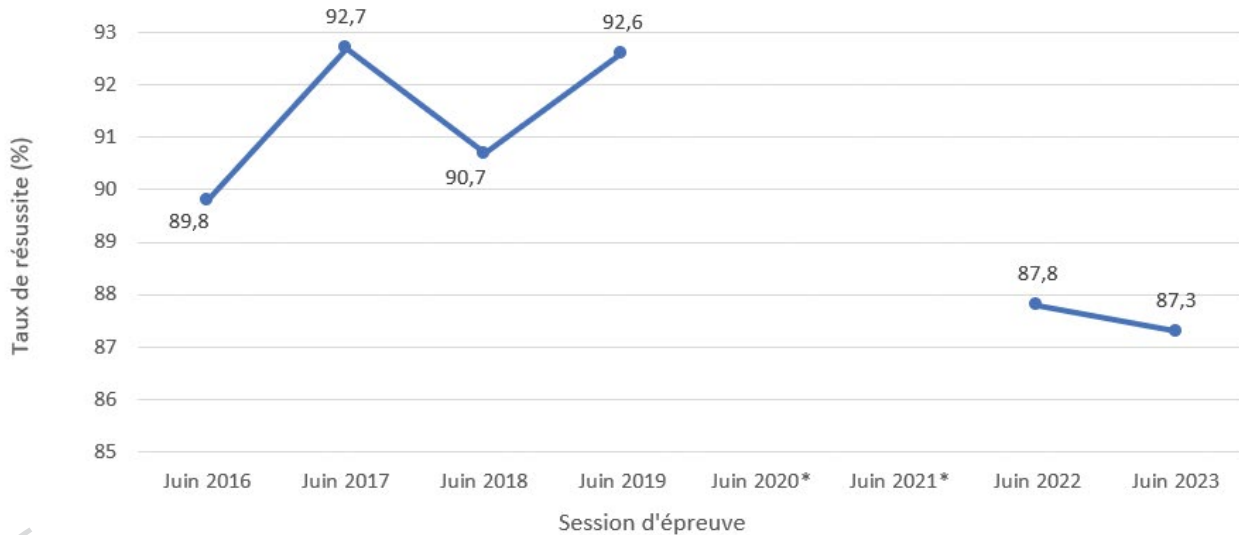
Session d'épreuve	Taux
Juin 2015	88,1
Juin 2016	89,8
Juin 2017	92,7
Juin 2018	90,7
Juin 2019	92,6
Juin 2020*	
Juin 2021*	
Juin 2022	87,8
Juin 2023	87,3

Données de départ

\* À cause de la COVID, il n'y a pas eu d'épreuves ministérielles.



## Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture 4<sup>e</sup> année primaire



### Constats :

Jusqu'en juin 2019, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4<sup>e</sup> année du primaire était d'au moins 90 %. Depuis juin 2022, le taux est supérieur à 87 %, ce qui est inférieur à la cible du PEVR, soit de maintenir un taux de réussite de 90 %.

### Objectif 3.2

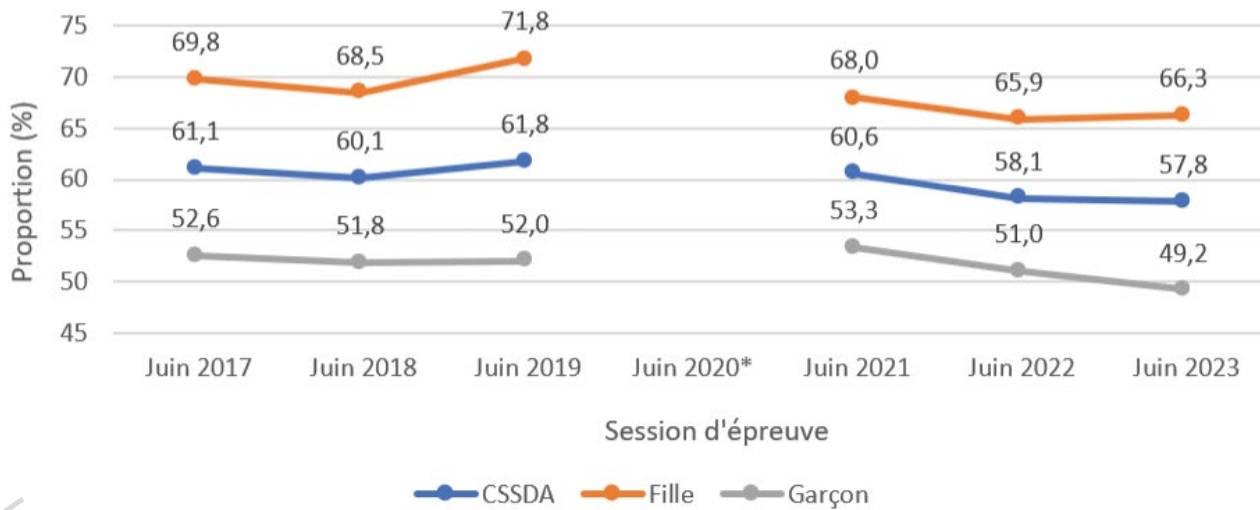
Proportion de garçons qui ont une compétence assurée ou marquée au sommaire à la compétence Écrire en 4<sup>e</sup> année du primaire

	CSSDA	Fille	Garçon
Données de départ	Juin 2015	59,3	49,8
	Juin 2016	60,9	51,3
	Juin 2017	61,1	52,6
	Juin 2018	60,1	51,8
	Juin 2019	61,8	52,0
	Juin 2020*		
	Juin 2021	60,6	53,3
	Juin 2022	58,1	51,0
	Juin 2023	57,8	49,2

\* À cause de la COVID, aucun résultat final pour cette compétence au bulletin de fin d'année. Il est donc impossible de déterminer la proportion d'élèves ayant une compétence assurée ou marquée.

Sources : SRÉ, compilations spéciales à partir de GPI - Octobre 2023 - Données compilées par Alexandre Boucher - Requête SQL Server.

**Proportion des élèves ayant une compétence assurée ou marquée au sommaire à la compétence écrite  
4<sup>e</sup> année du primaire**



**Constats dans le rapport annuel :**

Depuis juin 2017, la proportion de garçons ayant une compétence assurée ou marquée au sommaire de la compétence écrire en 4<sup>e</sup> année du primaire suit une tendance à la baisse.

Par conséquent, la cible du PEVR de 60 % n'est pas atteinte.

**Objectif 4**

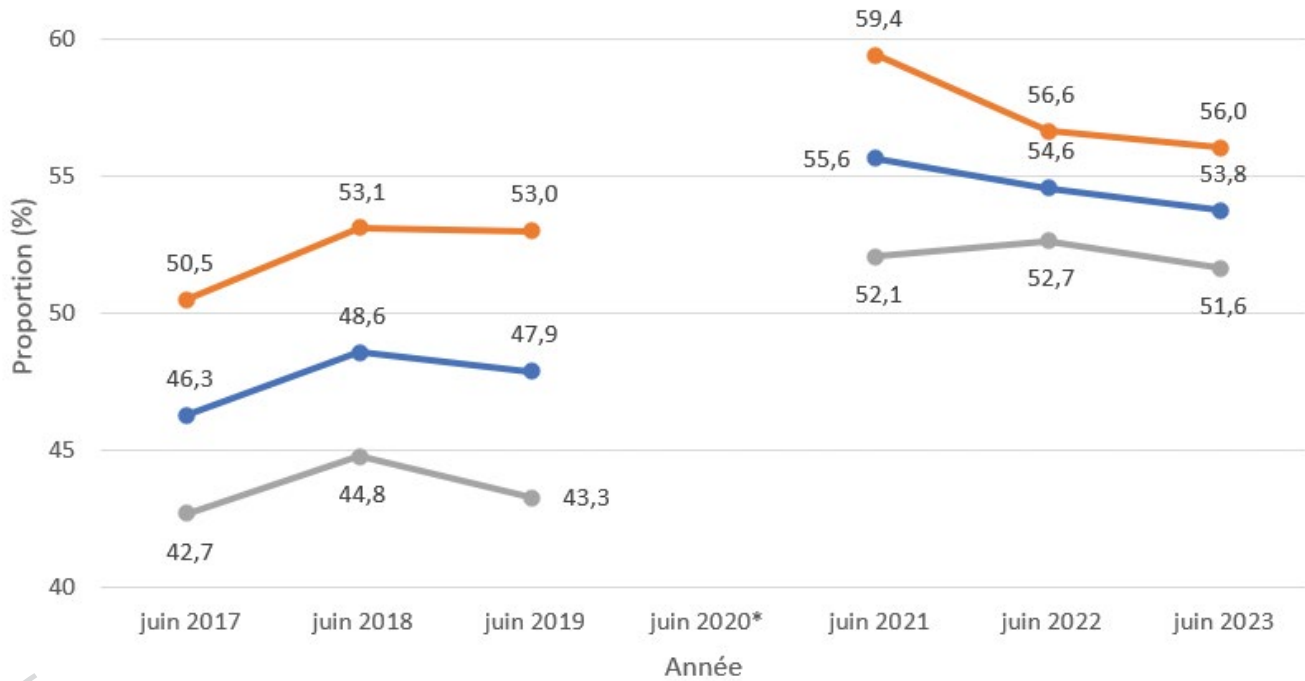
Proportion de garçons qui ont une compétence assurée ou marquée au sommaire de la discipline mathématique en 2<sup>e</sup> secondaire

	CSSDA	Fille	Garçon
Juin 2015	38,4	41,8	35,4
Juin 2016	44,8	50,4	39,4
Données de départ Juin 2017	46,3	50,5	42,7
Juin 2018	48,6	53,1	44,8
Juin 2019	47,9	53,0	43,3
Juin 2020*			
Juin 2021	55,6	59,4	52,1
Juin 2022	54,6	56,6	52,7
Juin 2023	53,8	56,0	51,6

\* À cause de la COVID, la mention Réussite (R) ou Non Réussite (NR) a été utilisé au résultat final de l'année. Il est donc impossible de déterminer la proportion d'élèves ayant une compétence assurée ou marquée.

Sources : SRÉ, compilations spéciales à partir de GPI - Octobre 2023. Données compilées par Alexandre Boucher - Requête SQL Server.

**Proportion des élèves ayant une compétence assurée ou marquée au sommaire de la discipline mathématique  
2<sup>e</sup> année secondaire**



**Constats dans le rapport annuel :**

Avant juin 2020, la proportion de garçons ayant une compétence assurée ou marquée au sommaire disciplinaire en mathématique de 2<sup>e</sup> secondaire n'a jamais dépassé 45 %. À partir de juin 2021, cette proportion dépasse 51 %, ce qui est supérieur à la cible de 50 % du PEVR.

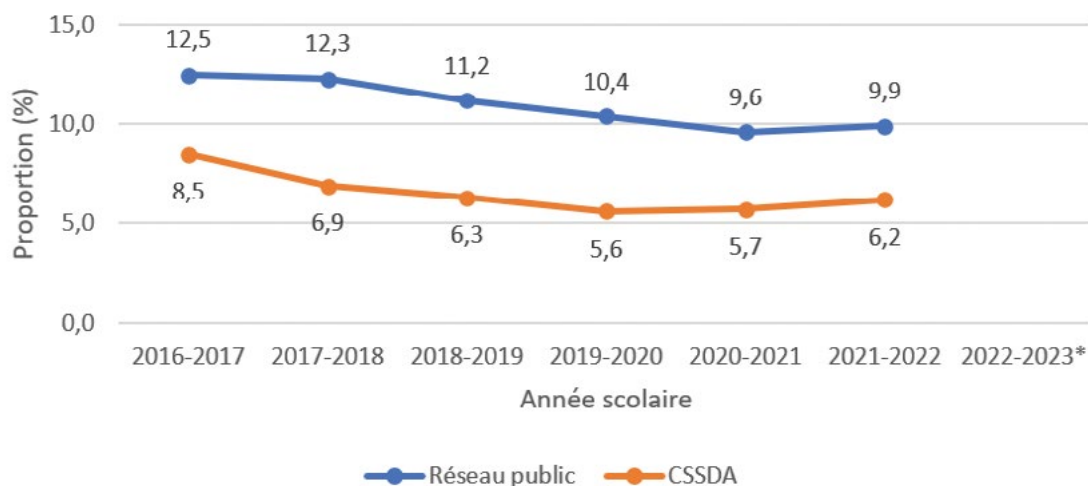
**Objectif 5**

Proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

Cohorte	Réseau public	CSSDA
2013-2014	13,6	9,8
2014-2015	13,6	9,6
2015-2016	13,1	10,0
2016-2017	12,5	8,5
2017-2018	12,3	6,9
2018-2019	11,2	6,3
2019-2020	10,4	5,6
2020-2021	9,6	5,7
2021-2022	9,9	6,2
2022-2023*		

Sources : Indicateurs nationaux - Formation générale des jeunes - Enseignement secondaire - L'âge des élèves à l'entrée au secondaire, éditions 2020 à 2022.

## Proportion des élèves qui entrent avec un retard scolaire au secondaire



\* Données non disponibles lors de la publication

### Constats dans le rapport annuel :

Depuis l'année scolaire 2016-2017, au CSSDA, la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire a toujours été inférieure à la cible de 8,5 % du PEVR.

## Objectif 6

Accroître les compétences en littératie et en numératie de ses élèves

Les centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes mettront en œuvre un plan d'action commun pour rehausser les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire du CSSDA de 5 % au Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes. Selon la nouvelle étude du PEICA en 2021, les citoyens des deux MRC du CSSDA (Lanaudière sud) ont amélioré leur compétence de base en littératie entre 1,2 et 1,7 depuis 2016.



[https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36\\_Etude-litteratie-au-Quebec\\_20230118-2.pdf](https://fondationalphabetisation.org/wp-content/uploads/2023/01/FPAL36_Etude-litteratie-au-Quebec_20230118-2.pdf)

En réponse au plan d'action élaboré par les centres FP et FGA :

- En 2021-2022, quatre projets en lien avec le rehaussement de la littératie de la population ont été soumis au ministère de l'Éducation.
- En 2021-2022, deux mesures ministérielles, une en FP et une autre à la FGA, ont été jumelées afin d'embaucher une agente de développement. Cette dernière effectue du démarchage auprès des entreprises de la région pour offrir de la formation sur mesure en francisation en entreprise, ainsi que la formation de base en français, mathématique et en compétence numérique.
- En 2020-2021, embauche d'une conseillère en orientation qui se déplace dans les organismes communautaires afin de faire connaître les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), d'offrir des ateliers d'information scolaire et d'effectuer des démarches d'information auprès de la clientèle des organismes (exemples : SAFIMA, AMINATE, Maison de la famille, La Hutte, etc.). À ce jour, 39 organismes ont fait appel au service mobile de la conseillère en orientation.

**NOMBRE D'APPELS ET DE RÉFÉRENCES AUX SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA) ET DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)**

<b>Années</b>	<b>Nombre d'appels ou références</b>
En 2017-2018	<b>466</b>
En 2018-2019	<b>462</b> (année du début du plan de communication)
En 2019-2020	<b>386</b> (service interrompu le 13 mars 2020 en raison de la COVID)
En 2020-2021	<b>467 clients</b>
En 2021-2022	<b>454 clients</b>
En 2022-2023	<b>485 clients</b>
En 2023-2024	<b>à venir</b> (année d'une nouvelle offensive de la publicité pour le service d'orientation)



## Orientation 3 Assurer une meilleure adaptation des services à la diversité des personnes, des besoins et des trajectoires

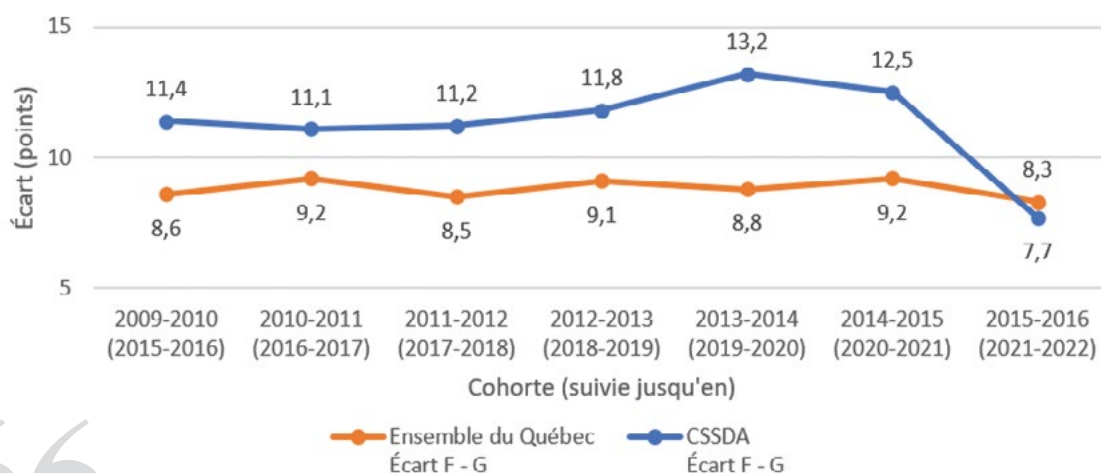
### Objectif 7.1

Écart de réussite (qualification et diplomation) entre les filles et les garçons par cohorte après 7 ans

Cohorte		Suivi jusqu'en	Ensemble du Québec Écart F - G	CSSDA Écart F - G
Données de départ	2007-2008	2013-2014	10,5	9,2
	2008-2009	2014-2015	10,1	11,1
	2009-2010	2009-2010 (2015-2016)	8,6	11,4
	2010-2011	2010-2011 (2016-2017)	9,2	11,1
	2011-2012	2011-2012 (2017-2018)	8,5	11,2
	2012-2013	2012-2013 (2018-2019)	9,1	11,8
	2013-2014	2013-2014 (2019-2020)	8,8	13,2
	2014-2015	2014-2015 (2020-2021)	9,2	12,5
	2015-2016	2015-2016 (2021-2022)	8,3	7,7

Sources : Rapport - Diplomation et qualification par centre de services scolaire au secondaire - Éditions 2017 à 2022. MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015, mai 2023. MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015, mai 2023.

### Écart des taux de diplomation et de qualification selon le sexe au secondaire, avant l'âge de 20 ans



#### Constats dans le rapport annuel :

Pour les cohortes 2009-2010 à 2014-2015, l'écart de diplomation-qualification entre filles et garçons au CSSDA a toujours été supérieur à 11,0 points. Pour la cohorte 2015-2016, cet écart est de 7,7 points de pourcentage, ce qui est inférieur à celui pour l'ensemble du Québec. De ce fait, cet écart est près de la cible du PEVR fixée à 7,5 points.

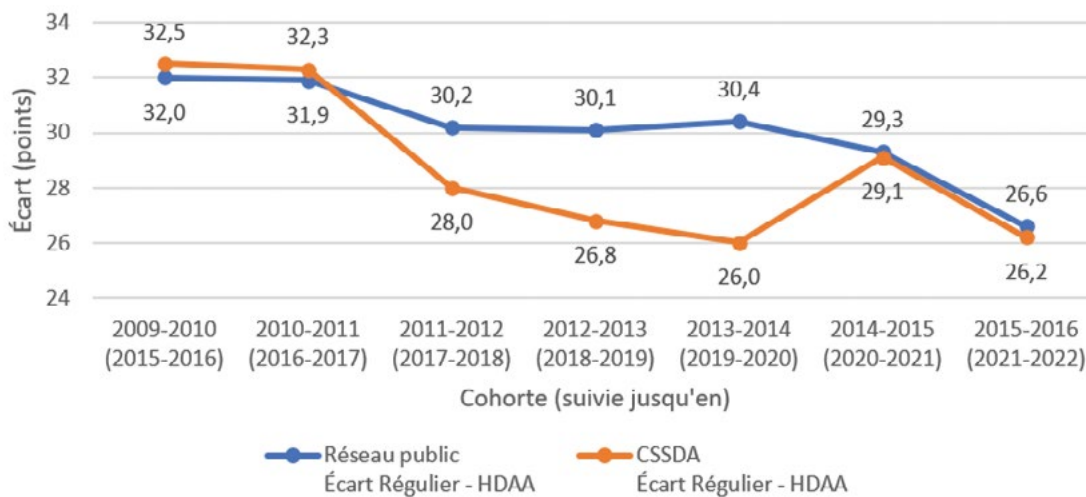
## Objectif 7.2

Écart de réussite (qualification et diplomation) entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires

	Suivi jusqu'en	Réseau public Écart Régulier - HDAA	CSSDA Écart Régulier - HDAA
Données de départ	2009-2010 (2015-2016)	32,0	32,5
	2010-2011 (2016-2017)	31,9	32,3
	2011-2012 (2017-2018)	30,2	28,0
	2012-2013 (2018-2019)	30,1	26,8
	2013-2014 (2019-2020)	30,4	26,0
	2014-2015 (2020-2021)	29,3	29,1
	2015-2016 (2021-2022)	26,6	26,2

Sources : Rapport - Diplomation et qualification par centre de services scolaire au secondaire - Éditions 2017 à 2022. MEQ, SNI, DGVI, DIS, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015, mai 2023.

### Écart de réussite (qualification et diplomation) entre les élèves ordinaires et les HDAA



#### Constats dans le rapport annuel :

Depuis juin 2018, l'écart de réussite entre les élèves ordinaires et les élèves HDAA au CSSDA est toujours inférieur à 30 points. Cependant, il demeure supérieur à la cible de 23,7 points de cet objectif du PEVR pour 2022. Par ailleurs, l'écart observé pour la cohorte 2015-2016 au CSSDA est inférieur à celui du secteur public.

## Objectif 7.4

### Taux de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans

Obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification

Immigrants 1<sup>re</sup> génération du CSSDA / CSSDA

Immigrants 1<sup>re</sup> génération du Réseau public / Réseau public

Cohorte	Suivi jusqu'en	Ensemble du Québec	Immigrants Réseau public	Non immigrants Réseau public	Immigrants CSSDA	Non immigrants CSSDA
2008-2009	2008-2009 (2014-2015)		73,0	74,0	76,5	77,4
2009-2010	2009-2010 (2015-2016)		74,8	76,6	91,6	79,6
2010-2011	2010-2011 (2016-2017)		77,4	77,7	89,6	80,5
2011-2012	2011-2012 (2017-2018)		77,6	78,7	85,1	80,6
2012-2013	2012-2013 (2018-2019)		78,4	78,3	88,1	80,6
2013-2014	2013-2014 (2019-2020)		79,7	78,4	87,9	79,9
2014-2015	2014-2015 (2020-2021)		81,3	78,6	81,5	79,5
2015-2016	2015-2016 (2021-2022*)					

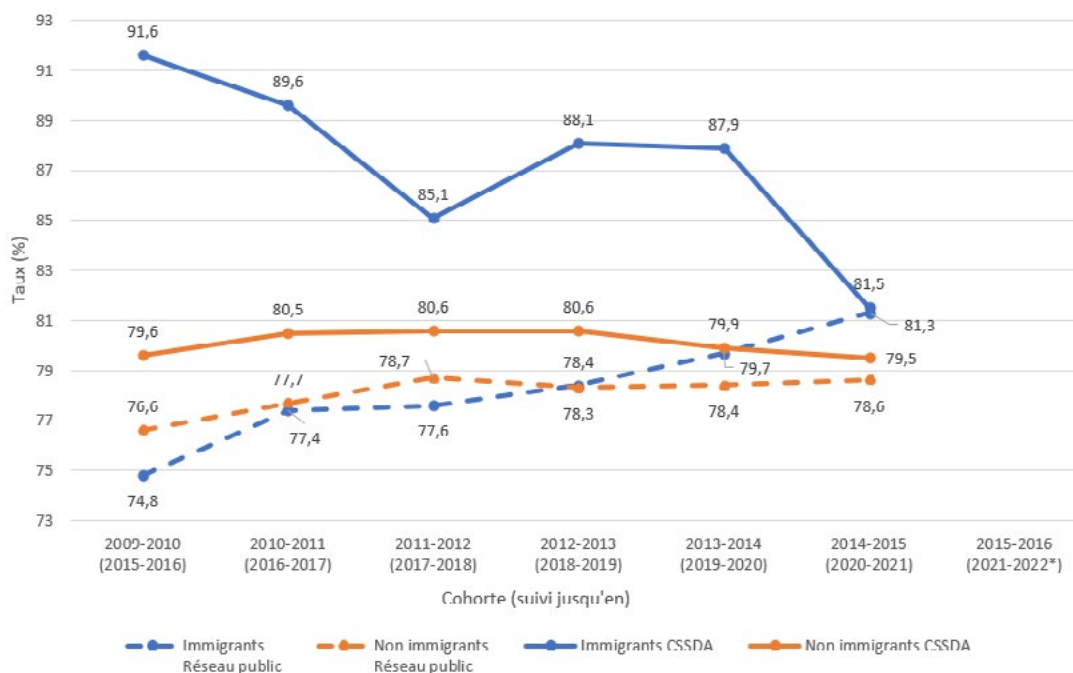
Sources : Rapport - Diplomation et qualification par centre de services scolaire au secondaire - Éditions 2017 à 2022. PEVR Annexe 1 Graphique.

### Taux de diplomation et de la qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans

Obtention d'un premier diplôme ou d'une qualification

Immigrants 1<sup>re</sup> génération du CSSDA / CSSDA

Immigrants 1<sup>re</sup> génération du Réseau public / Réseau public



\* Données non disponibles lors de la publication

#### Constats :

L'enjeu ne se pose pas pour les immigrants de 1<sup>re</sup> génération au CSSDA puisque le taux de réussite des élèves issus de l'immigration de 1<sup>re</sup> génération est supérieur à celui des élèves non immigrants.

## Orientation 4

Assurer à ses élèves un milieu de vie sain et bienveillant ainsi que des infrastructures sécuritaires de qualité

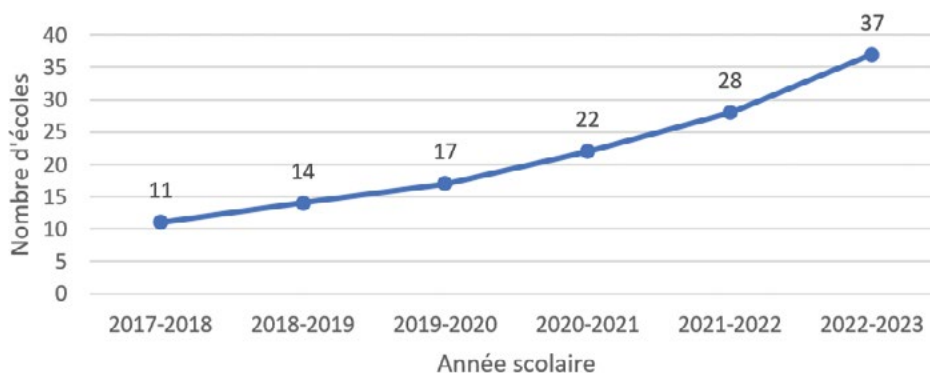
### Objectif 8

Écoles mettant en œuvre un projet pour permettre aux élèves d'être actifs 60 minutes par jour

	Année scolaire	Nombre d'écoles
Données de départ	2017-2018	11
	2018-2019	14
	2019-2020	17
	2020-2021	22
	2021-2022	28
	2022-2023	37

Sources : SRÉ- Octobre 2023

École du primaire mettant en œuvre un projet pour permettre aux élève d'ête actifs 60 minutes par jour



#### Constats :

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'écoles du primaire qui mettent en œuvre un projet pour permettre aux élèves d'être actifs 60 minutes par jour est en constante augmentation. Il y a actuellement 37 écoles qui offrent un tel projet ce qui dépasse la cible du PEVR de 26 écoles.

## Objectif 9

Augmenter de 15 % le nombre de bâtiments jugés dans un état satisfaisant, en fonction des critères du MEQ.

Les cibles élaborées dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite s'appuyaient sur le Système informatisé pour le maintien des actifs des commissions scolaires (SIMACS) du ministère de l'Éducation. En 2018-2019, environ le tiers du parc immobilier du CSSDA avait migré vers un nouveau système de gestion des infrastructures : le système GIES du ministère de l'Éducation. Comme les deux systèmes, SIMACS et GIES, ne prennent pas en compte les mêmes paramètres afin de qualifier l'état des bâtiments, que la migration des données a été complétée lors du premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023 et que les inspections exigées de nos bâtiments seront complétées dans les prochaines semaines, une nouvelle valeur sera identifiée dans la perspective de la révision du plan d'engagement vers la réussite.





## 3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

### 3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

ÉCOLES PRIMAIRES	Événements d'intimidation	Événements de violence	Événements autres ou à déterminer	Total des événements	% d'interventions au protecteur de l'élève
<b>la Passerelle</b>	Aucun	Aucun	40 et plus	40 et plus	0 %
<b>de Charlemagne (Institutionnelle)</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>du Méandre</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Aucun	0 %
<b>Saint-Louis (L'Assomption)</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>Pie-XII</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube</b>	Aucun	De 20 à 39	Moins de 10	De 20 à 39	0 %
<b>Louis-Fréchette</b>	Moins de 10	De 20 à 39	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>Marie-Victorin</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Alphonse-Desjardins</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Jean-XXIII</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Longpré</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>Louis-Joseph-Huot</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>aux-Quatre-Vents</b>	De 10 à 19	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>de la Seigneurie</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>des Pionniers</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Émile-Nelligan</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Moins de 10	De 10 à 19	0 %
<b>Tournesol</b>	Moins de 10	De 20 à 39	Moins de 10	De 20 à 39	0 %
<b>des Moissons</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Valmont-sur-Parc</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Gareau</b>	Moins de 10	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>Entramis</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>du Moulin</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>le Bourg-Neuf</b>	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>de la Paix</b>	Moins de 10	40 et plus	Aucun	Aucun	0 %

<b>ÉCOLES PRIMAIRES (SUITE)</b>	<b>Événements d'intimidation</b>	<b>Événements de violence</b>	<b>Événements autres ou à déterminer</b>	<b>Total des événements</b>	<b>% d'interventions au protecteur de l'élève</b>
<b>la Tourterelle</b>	Moins de 10	De 20 à 39	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>des Explorateurs</b>	Moins de 10	De 20 à 39	Moins de 10	De 20 à 39	0 %
<b>des Sommets</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>des Sommets</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>Louis-Laberge</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Jean-Duceppe</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>au Point-du-Jour</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>la Majuscule</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>St-Guillaume</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Mgr-Mongeau</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>La Mennais</b>	Moins de 10	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>Léopold-Gravel</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Moins de 10	De 10 à 19	0 %
<b>Le Rucher</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Saint-Joachim</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>Saint-Louis (Terrebonne)</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>du Boisé</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>de la Sablière</b>	Aucun	De 10 à 19	40 et plus	40 et plus	0 %
<b>des Hauts-Bois</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun	De 10 à 19	0 %
<b>de la Source</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Aucun	De 10 à 19	0 %
<b>Esther-Blondin</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Le Castelet</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Aux 4 Vents</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>Bernard-Corbin</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>l'Arc-en-ciel</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>Jean-De La Fontaine</b>	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>du Vieux-Chêne</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>de l'Étincelle</b>	Moins de 10	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>du Soleil-Levant</b>	Moins de 10	40 et plus	De 10 à 19	40 et plus	0 %
<b>du Geai-Bleu</b>	Moins de 10	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>de l'Aubier</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>de l'Orée-des- Bois</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Moins de 10	De 20 à 39	0 %

<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>	<b>Événements d'intimidation</b>	<b>Événements de violence</b>	<b>Événements autres ou à déterminer</b>	<b>Total des événements</b>	<b>% d'interventions au protecteur de l'élève</b>
<b>Armand-Corbeil</b>	De 10 à 19	40 et plus	Aucun	40 et plus	0 %
<b>l'Impact</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Aucun	0 %
<b>Jean-Claude- Crevier</b>	Aucun	Aucun	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>Le Prélude</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Des Rives</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>de l'Amitié</b>	Moins de 10	Moins de 10	Aucun	Moins de 10	0 %
<b>Félix-Leclerc</b>	De 10 à 19	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>l'Horizon</b>	De 10 à 19	De 10 à 19	Moins de 10	De 20 à 39	0 %
<b>Paul-Arseneau</b>	Moins de 10	40 et plus	Moins de 10	40 et plus	0 %
<b>Jean-Baptiste- Meilleur</b>	Moins de 10	De 10 à 19	De 10 à 19	40 et plus	0 %
<b>de l'Odyssée</b>	Moins de 10	De 20 à 39	Aucun	De 20 à 39	0 %
<b>des Trois-Saisons</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Moins de 10	De 10 à 19	0 %
<b>l'Envolée</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>du Coteau</b>	Moins de 10	De 10 à 19	De 20 à 39	De 20 à 39	0 %

<b>CENTRES</b>	<b>Événements d'intimidation</b>	<b>Événements de violence</b>	<b>Événements autres ou à déterminer</b>	<b>Total des événements</b>	<b>% d'interventions au protecteur de l'élève</b>
<b>Centre l'Avenir (FGA)</b>	Moins de 10	De 10 à 19	Moins de 10	De 10 à 19	0 %
<b>Centre la Croisée (FGA)</b>	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	0 %
<b>CFP des Riverains</b>	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	Moins de 10	0 %
<b>CFP des Moulins</b>	Aucun	Aucun	Aucun	40 et plus	0 %

## 3.2.2

### **Interventions dans les établissements du centre de services scolaire**

Le tableau à la section 3.2.1 présente une synthèse des événements de violence et d'intimidation qui ont été déclarés par les établissements au CSSDA, par le biais d'une application informatique centralisée.

Compte tenu de l'arrivée de plusieurs nouvelles directions d'établissement au cours de l'année 2022-2023 et des ressources disponibles pour bien les informer des directives à suivre, les critères qui ont été pris en compte par les directions dans leurs déclarations au CSSDA peuvent grandement différer. C'est ce qui explique, entre autres, les grands écarts quant au nombre de déclarations entre certains établissements.

Notre service des ressources éducatives travaille à développer des outils et des formations afin d'informer de façon encore plus efficace les directions d'établissement, afin que leurs critères de déclaration soient plus homogènes en permettent ainsi de tracer un portrait plus fidèle de nos établissements en lien avec les actes d'intimidation et de violence.

### **Interventions en cas d'événements d'intimidation et de violence dans nos établissements**

Lorsqu'un événement de violence ou d'intimidation est dénoncé, une intervenante ou un intervenant de l'école recueille l'information auprès des personnes impliquées (victime, auteur ou auteure et témoin) et procède une analyse de la situation afin de déterminer s'il s'agit de violence d'intimidation ou d'un conflit. Selon la situation, cette personne identifie les besoins des élèves en cause et élabore, en concertation avec la direction, un plan de mesures appropriées à appliquer pour toutes les personnes concernées. On contacte les parents de la victime et de l'auteur ou l'auteure. Pour toute intervention, autant auprès de la victime que de l'auteur ou l'auteure, il est essentiel d'instaurer un climat de confiance pendant les interventions et de prévoir un suivi postintervention.



## 3.2.2 (suite)

### Actions à poser auprès de la victime

Plusieurs interventions doivent être réalisées auprès des victimes d'intimidation ou de violence. Il est important que la personne qui intervient soit à l'écoute de l'élève et prenne le temps de vérifier son niveau de détresse. Elle informe l'élève qu'il y aura un suivi et peut mettre en place des mesures de protection (si nécessaire), c'est-à-dire un plan de sécurité temporaire. Selon son âge, on implique l'élève dans la recherche de solutions pour tenter de mettre fin à la situation. Tout au long du processus et jusqu'à ce que l'événement soit totalement réglé, les intervenants et intervenantes de l'école assurent un suivi et peuvent travailler différents éléments avec l'enfant, tels que le développement d'habiletés sociales, dans le but de l'outiller pour le futur.

### Actions à poser auprès de l'auteur ou l'auteure

Une intervenante ou un intervenant désigné de l'école rencontre l'élève qui commet des gestes violents ou d'intimidation afin d'obtenir sa version des faits. Cette personne rappelle à l'élève que la violence ou l'intimidation sont des comportements interdits à l'école et lui mentionne explicitement les comportements attendus à l'école. Un enseignement des attentes comportementales peut être fait, au besoin. Le code de vie de l'école est appliqué et des conséquences logiques et éducatives s'en suivent pour l'élève. La personne qui intervient accompagne l'élève pour déterminer un geste de réparation à poser. Un soutien individuel et fréquent est offert à l'élève jusqu'à ce que la situation soit réglée et un travail visant le développement d'habiletés sociales, selon le profil de l'élève, est fait.

## 3.3 Lutte contre l'intimidation et la violence

Cette procédure étapes repose sur la volonté du CSSDA de maintenir ou de rétablir un lien de confiance entre tous les acteurs, d'assurer une meilleure compréhension de la situation et des enjeux, ainsi que de favoriser la recherche de solutions dans la perspective d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des élèves. Elle suggère quatre étapes à suivre aux personnes déposant une plainte :



1. Tenter de résoudre la situation avec la personne concernée : communiquez directement avec l'intervenante ou l'intervenant avec qui vous êtes en désaccord. Exposez et échangez les informations susceptibles d'assurer une meilleure compréhension de la situation et travaillez activement à la recherche de solutions et d'un terrain d'entente.
2. Communiquer avec la direction concernée par la situation : si vous n'avez pas trouvé satisfaction à la suite de l'étape 1, communiquez avec la direction de l'établissement ou du service (direction adjointe ou direction). Exposez-lui la situation, les correctifs recherchés et les démarches déjà effectuées.
3. Communiquer avec la personne responsable du processus de traitement des plaintes du centre de services scolaire : si votre insatisfaction persiste après avoir échangé avec la direction de l'établissement ou du service, communiquez avec la personne responsable du processus de traitement des plaintes du centre de services scolaire.
4. Procéder à une demande de révision de décision : vous pouvez contester la décision rendue à l'issue des étapes précédentes qui vise votre enfant en particulier, dans le cadre du traitement de la plainte. Vous devez soumettre par écrit à la personne responsable du processus de traitement des plaintes une demande de révision de décision, où vous exposez les motifs de votre demande et indiquez le correctif recherché.

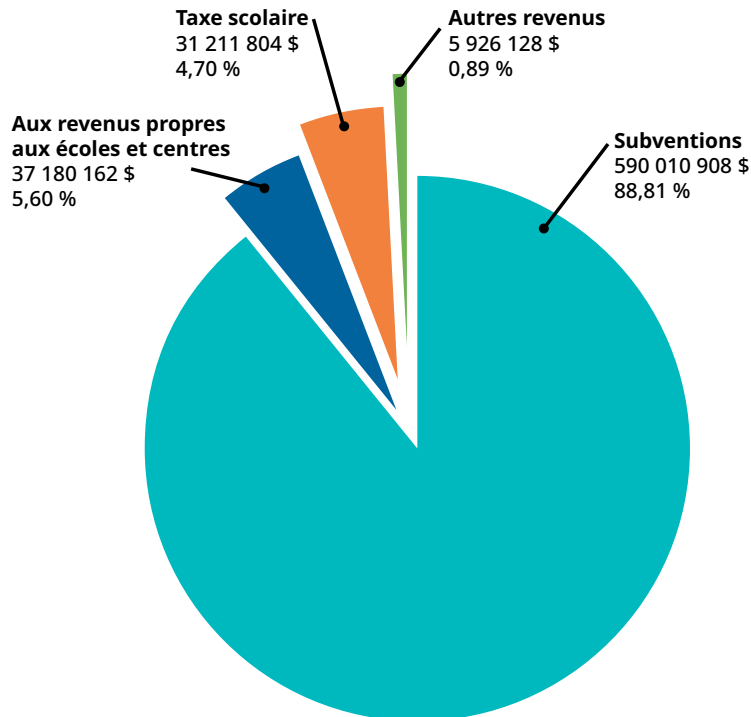
## 04 UTILISATION DES RESSOURCES

### ■ 4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

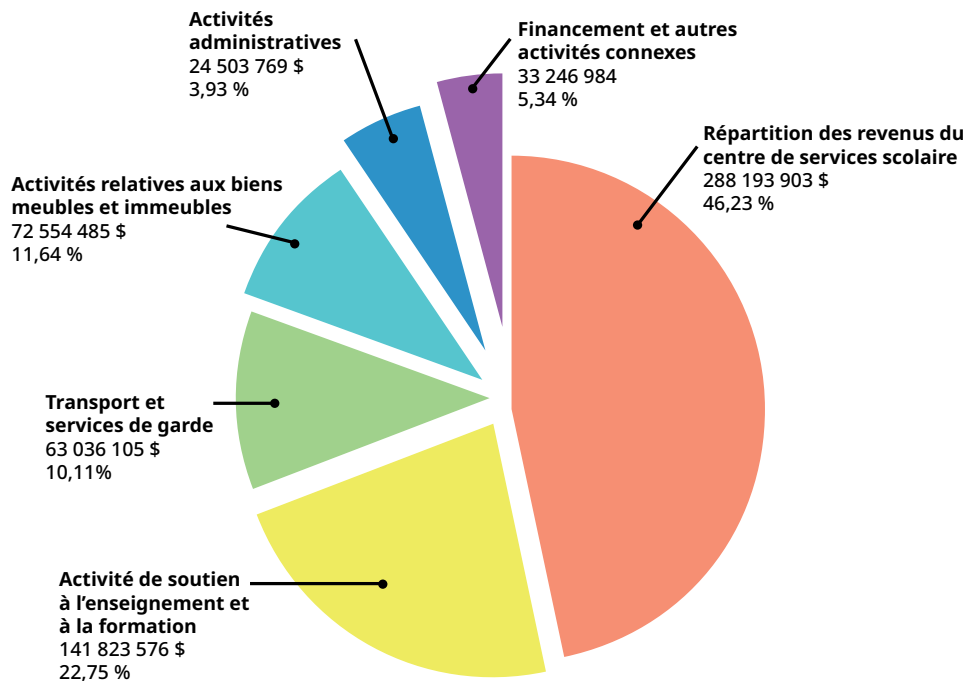
Concernant les objectifs, principes et critères de la répartition annuelle des revenus pour l'année 2022-2023, consultez le document recommandé par le comité de répartition des ressources et adopté par le conseil d'administration le 22 mars 2022 : [Critères de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le centre de services scolaire 2022-2023](#).

## 4.2 Ressources financières

### REVENUS – 664 329 002 \$



### CHARGES – 623 358 822 \$



#### Note :

L'excédent des revenus sur les charges au montant de 40 970 180 \$ s'explique principalement par l'application rétroactive de la nouvelle norme comptable en lien avec le chapitre 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ».

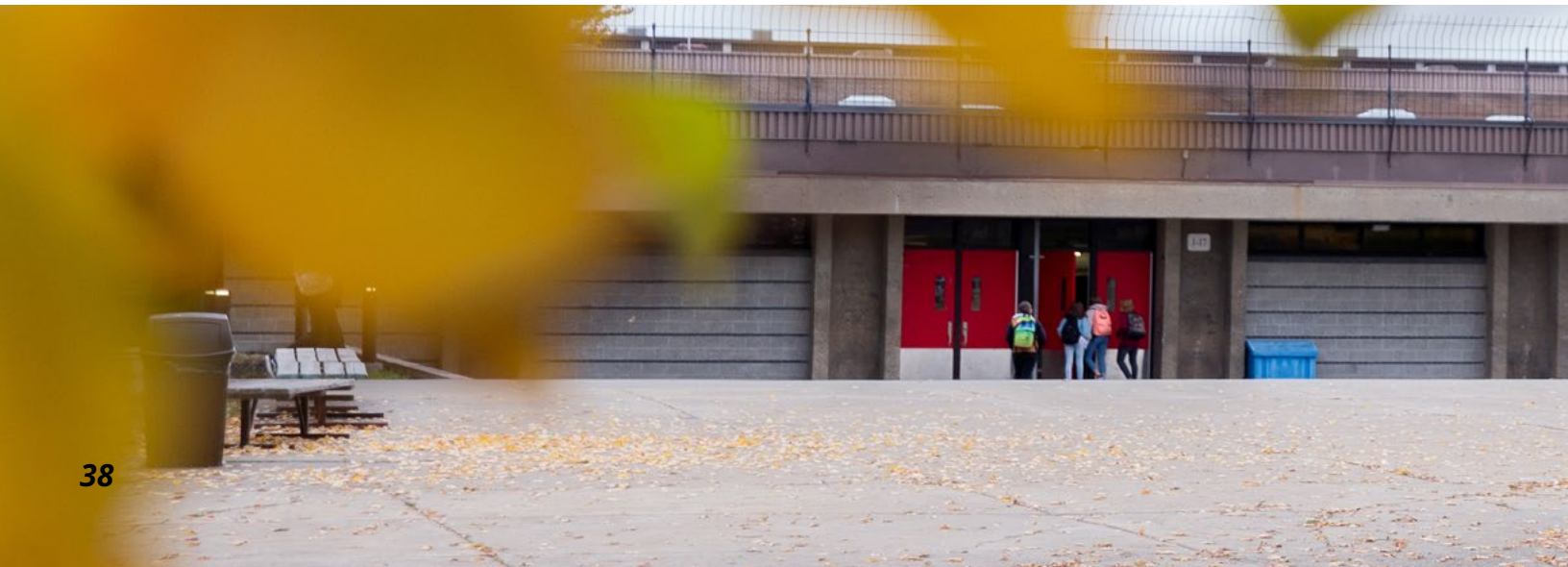
Le CSSDA a été financé en 2022-2023 pour des redressements comptables liés à des exercices antérieurs selon les données fournies par le ministère de l'Éducation. Il est à noter que près de 80 % des charges sont liées directement aux services à l'élève.

## 4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, le CSSDA a dépassé le niveau d'effectifs établi par le ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. La cible révisée au 19 octobre par le MEQ est de 8 315 683,58 heures rémunérées. Ce dépassement est attribuable notamment à la croissance importante du nombre d'élèves qui fréquentent les établissements du CSSDA.

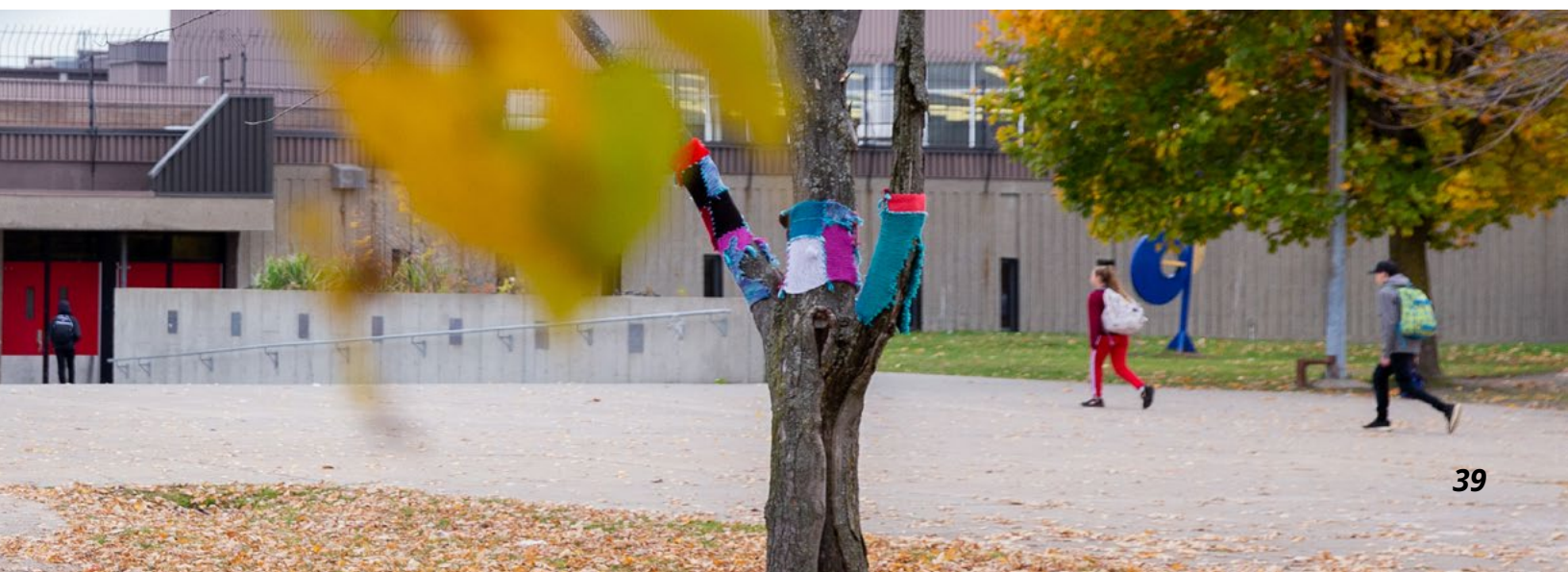
Le niveau d'effectifs est calculé en fonction de l'ensemble des heures rémunérées, ce qui comprend toutes les heures travaillées du personnel permanent et temporaire ainsi que les heures supplémentaires. Ainsi, si une personne salariée permanente est en congé, le calcul des effectifs inclura les heures rémunérées de cette ressource pendant son congé et celles de la personne salariée temporaire qui la remplace. De plus, si, pour une période donnée, le CSSDA connaît plusieurs absences liées à des congés de maladie, à des retraits préventifs, à des congés de maternité, à des accidents de travail et à d'autres motifs, ses effectifs totaux seront plus importants.

En somme, les augmentations du nombre d'employés et employées s'expliquent par le fait que le CSSDA compte plus de postes à temps partiel et que toutes les ressources sont comptabilisées, qu'elles aient travaillé pendant toute la période ou seulement quelques jours dans le cadre d'un surcroît de travail, par exemple.



## *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs*

<b>Total des heures rémunérées</b>				
<b>Avril 2022 à mars 2023</b>	<b>Heures travaillées</b>	<b>Heures supplémentaires</b>	<b>Total d'heures rémunérées</b>	<b>Nombre d'employés et employées pour la période visée</b>
<b>Personnel d'encadrement</b>	478 685,40	0,00	478 685,40	304
<b>Personnel professionnel</b>	603 559,63	2 279,61	605 839,24	434
<b>Personnel infirmier</b>	0	0	0	0
<b>Personnel enseignant</b>	4 390 607,22	27 538,09	4 418 145,32	5 453
<b>Personnel de bureau, techniciens et techniciennes, et personnel assimilé</b>	2 697 893,53	13 917,83	2 711 811,36	3 412
<b>Agents et agentes de la paix</b>	0	0	0	0
<b>Ouvriers et ouvrières, et personnel d'entretien et de service</b>	419 904,10	6 031,94	425 936,04	450
<b>Étudiants et étudiantes, et stagiaires</b>	0,00	0,00	0,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 590 649,88</b>	<b>49 767,47</b>	<b>8 640 417,36</b>	<b>10 053</b>



## ■ 4.4 Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus

Contrats de services avec une personne physique : 239 015,27 \$

Contrats de services avec une ressource autre qu'une personne physique :  
8 289 162,07 \$

## ■ 4.5 Ressources matérielles et informationnelles

### 4.5.1

#### **Ressources matérielles**

Les écarts entre les sommes non investies et les investissements réalisés s'expliquent principalement par le manque de personnel qualifié pour assurer la gestion de nos projets en maintien de bâtiments. Malgré plusieurs tentatives pour pourvoir les postes vacants au sein de notre équipe de chargées et chargés de projet, nous faisons face à une pénurie de main d'œuvre qui persiste et limite notre capacité à réaliser les projets pour lesquels nous avons obtenu des subventions. Il est important de préciser que les sommes qui ont été octroyées sont toujours disponibles et réservées aux projets que nous avons dû repousser afin de prioriser certains travaux de maintien plus urgents.

#### **Année budgétaire 2021-2022, mesure maintien, au 30 juin 2023**

Solde non investi ni engagé : 17 691 794 \$

Investissements réalisés : 2 849 716 \$

#### **Année budgétaire 2022-2023, mesure maintien, au 30 juin 2023**

Sommes engagées : 2 627 905 \$

Sommes non investies, ni engagées : 20 829 368 \$

### 4.5.2

#### **Ressources informationnelles**

Après avoir terminé la migration des données du système informatisé de maintien d'actifs des commissions scolaires (SIMACS) en 2022, le CSSDA utilise désormais la nouvelle solution de gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (GIEES).



# 05 ANNEXES

## ► Annexe 1 : Rapport de la protectrice de l'élève

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du CSSDA, voici mon rapport annuel à titre de protectrice de l'élève.

Outre des demandes non comptabilisées portant strictement sur de l'information, des références et de l'écoute, j'ai reçu 216 plaintes durant l'année scolaire 2022-2023. De ce nombre, 11 plaintes sont demeurées sans suite, car certains plaignants et plaignantes n'ont pas communiqué avec moi à la suite d'un message que je leur ai laissé.

### **Voici plus d'information au sujet des 205 plaintes qui ont été traitées :**

- 23 plaintes ont, après analyse sommaire, été rejetées, lettre explicative à l'appui;
- 139 plaintes ont été retournées à l'interne pour traitement ou ont fait l'objet d'un travail conjoint avec l'instance concernée;
- 17 plaintes portaient sur des allégations d'intimidation, de violence ou de harcèlement;
- 12 plaintes portaient sur des allégations de racisme, de discrimination ou d'injustice;
- 14 messages téléphoniques étaient inaudibles ou ne comportaient pas de coordonnées permettant de prendre contact.

### **Les plaintes portaient sur les objets suivants :**

- |   |      |
|---|------|
| • Demande de mesures ou services particuliers pour des enfants à besoins particuliers           | 20 % |
| • Demande de révision de décision ou contestation du résultat d'une révision                    | 2 %  |
| • Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel (école et service de garde)                 | 34 % |
| • Contestation de transfert obligatoire   | 15 % |
| • Allégation d'intimidation   | 8 %  |
| • Demande ou critique à l'égard du transport scolaire   | 7 %  |
| • Contestation de classement  | 4 %  |
| • Demande de changement d'école ou de classe  | 2 %  |
| • Allégation de racisme, de discrimination ou d'injustice                                       | 5 %  |
| • Contestation de conditions à respecter ou de frais à payer pour école à vocation particulière | 3 %  |



### **Les plaintes se répartissent comme suit :**

- |   |      |
|---|------|
| • Maternelle, primaire et service de garde        | 45 % |
| • Secondaire, secteur « jeunes »                  | 41 % |
| • Secondaire, secteur « cheminement particulier » | 10 % |
| • Secondaire, secteur « adultes »                 | 4 %  |

### **Deux plaintes ont mené chacune à la rédaction d'un avis. Voici les recommandations contenues dans ces avis :**

#### **Dossier numéro 1**

##### **Mes recommandations sont de trois ordres :**

##### Communications entre les parents et l'école

1. Déterminer une interlocutrice ou un interlocuteur unique à l'école
2. Permettre aux parents d'accéder à l'école sur invitation et au moment convenu uniquement
3. Faire toutes les communications par voie écrite
4. Faire suivre le présent avis à toute école du CSSDA qui pourrait accueillir les enfants en cause

##### **Délimitation des rôles de chaque partie**

5. Rencontrer les parents
  - Définir la collaboration
  - Informer les parents que ce sont la direction d'école ainsi que les intervenantes et intervenants scolaires qui détiennent l'autorité à l'école
  - Inviter les parents à ne pas intervenir en amont d'une éventuelle sanction
  - Clarifier avec les parents le fait que toute situation à régler avec l'école doit être abordée hors de la présence des enfants et a posteriori

##### **Explication des attentes à l'égard des élèves**

6. Tenir une rencontre avec les enfants de ces parents
  - Expliquer les attentes de l'école à leur égard
  - Expliquer que les dérangements ou comportements inadaptés appellent éventuellement des sanctions et que, dorénavant, les sanctions seront appliquées systématiquement

## **Dossier numéro 2**

**Ma recommandation est la suivante pour l'école :**

Tenter de mettre sur pied un comité multiculturel avec le soutien d'une ressource professionnelle appropriée.

Je suggère le fonctionnement suivant :

- Lancer un appel à tous et toutes à l'école;
- Informer l'ensemble des parents de la volonté de mettre sur pied une telle initiative;
- Offrir le soutien requis;
- Permettre aux jeunes qui souhaitent s'impliquer à fond dans cette cause de le faire et ainsi laisser une contribution de valeur à leur « alma mater ».

**Dominique Paillé, LL. B.**

Protectrice de l'élève

### ► **Annexe 2 :**

[Code d'éthique des membres du conseil des commissaires](#)

### ► **Annexe 3 :**

[Critères de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le centre de services scolaire 2022-2023](#)



**Centre  
de services scolaire  
des Affluents**

**Québec** 



Tél.: 450 492-9400



80, rue Jean-Baptiste-Meilleur  
Repentigny (Québec)  
J6A 6C5



[cssda.gouv.qc.ca](http://cssda.gouv.qc.ca)  
[info@cssda.gouv.qc.ca](mailto:info@cssda.gouv.qc.ca)